

# Comité syndical

## Compte-rendu de réunion



### Réunion du 08 mars 2013 à la Maison du Parc

(suite au Comité syndical du 28 février 2013 qui n'a pu délibérer, faute de quorum)<sup>1</sup>

#### Étaient présents :

##### Avec voix délibérative

- M. ROBIN CC Plaines et Forêt d'Yvelines
- M. MEMAIN Cernay-la-Ville
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines
- Mme BESSON Conseil Régional d'Ile-de-France
- M. POSTIC Les Bréviaires
- M. PELLETIER Milon-la-Chapelle
- Mme RUAULT Saint-Jean-de-Beauregard
- Mme JOEUX Sonchamp

#### Absents excusés :

- M. GENOT Chevreuse
- Mme ROBILLARD Conseil Général de l'Essonne
- Mme AUBERT Conseil Général des Yvelines
- Mme PECRESSE Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme FUKS Poigny-la-Forêt

#### Pouvoirs :

- Pouvoir de M. GENOT à M. MEMAIN
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE

Monsieur VANDEWALLE accueille les participants et rappelle que l'ordre du jour est le même que celui du Comité syndical du 28 février 2013, lequel n'a pu délibérer car le quorum n'était pas réuni. Il porte sur les mêmes dossiers que ceux examinés à cette date.

---

<sup>1</sup> La liste des membres présents à la réunion du 28 février 2013 est indiquée en fin de compte-rendu.

### **1. Approbation du compte-rendu du Comité du 17 décembre 2012.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Débat d'orientations budgétaires.**

A titre liminaire, le président du Parc précise que 2013 correspond à la dernière année du contrat de Parc 2007-2013. En principe auraient dû commencer des consultations sur le prochain Contrat de Projet Etat-Région dont relève le Contrat de Parc. Cependant les échanges entre la Région et la Préfecture d'Ile de France n'ont pas encore commencé Il est probable que pour 2014, le budget du Parc correspondra à un prolongement linéaire de l'année 2013, car il est peu probable qu'un nouveau CPER puisse être signé avant la fin de l'année.

La loi du 6 février 1992 prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif. Ce débat constitue une formalité substantielle qui doit se traduire in fine par une délibération donnant acte de sa tenue.

Le Comité syndical est donc invité à débattre sur les orientations budgétaires du Parc pour 2013 et notamment sur les nouvelles opérations budgétaires qui lui seront présentées (cf. Annexes jointes) et qui ont été soumises à l'avis du Bureau syndical réuni le 28 février 2013 à 18h00.

A l'unanimité, le Comité syndical donne acte au Président de la tenue du Débat d'orientations budgétaires.

### **3. Tableau des marchés publics 2012.**

Conformément aux arrêtés du 26 décembre 2007 et du 10 mars 2009 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics, le Président du Parc communique aux membres du Comité syndical la liste des marchés publics attribués l'année passée. La liste des marchés publics passés en 2012 est donc annexée au présent compte-rendu.

Le tableau des marchés publics 2012 est approuvé à l'unanimité.

### **4. Demande de subventions pour le financement en 2013 de la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont ».**

Le budget prévisionnel de la cellule d'animation des contrats de bassin de l'Yvette amont et la Rémarde amont est estimé à 57.000 € TTC. Le Parc naturel régional sollicite donc une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 28.500 € (50%), ainsi qu'une subvention auprès de la Région Ile-de-France à hauteur de 17.100 € (30 %), pour l'animation 2013 des Contrats de bassin de l'Yvette amont et de la Rémarde amont. Le montant restant à la charge des maîtres d'ouvrage est de 11.400 €.

À l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à valider ces démarches et à solliciter le financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Ile-de-France.

### **5. Lancement de la campagne 2013 de mesures de la qualité des eaux de l'Yvette amont et de la Rémarde amont.**

La mission *Environnement* du Parc assure une action de surveillance de la qualité des eaux inscrite dans les Contrats de bassin de la Rémarde amont (2010-2014) et de l'Yvette amont (2011-2015), et a préparé un plan de financement prévisionnel, établi avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre des Contrats de bassin, et détaillé ci-après :

<b>Budget prévisionnel campagne de mesures 2013 :</b>		<b>40 000 € TTC</b>
Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie	50%	20 000 €
Subvention Conseil Régional d'Ile-de-France	30%	12 000 €
Participation communes de l'Yvette	10%	4 000 €
Participation Syndicat de la Rémarde	10%	4 000 €

Le Comité syndical approuve à l'unanimité ce programme et autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général des Yvelines pour les subventions correspondantes.

#### **6. Demande de financement des supports de sensibilisation des riverains en application des plans de gestion « zéro phyto » communaux.**

Vu les objectifs du SDAGE Seine-Normandie et du SAGE Orge-Yvette en matière d'atteinte du bon état écologique et chimique des masses d'eau et la charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en matière d'amélioration de la qualité de l'eau et d'incitation à la réduction de la consommation des pesticides, le Parc sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une subvention au taux de 70% pour la réalisation des supports de sensibilisation des riverains en application des plans de gestion « zéro phyto » communaux dans le cadre du programme « Objectif Zéro Phyto ».

Un plan de financement prévisionnel a été établi avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre des Contrats de bassin pour la sensibilisation et la communication sur les changements de pratiques, et détaillé ci-après :

Budget prévisionnel pour supports de communication :		12 700 € TTC
Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie :	70%	8 890 €
Coût pour le Parc :	10%	1 270 €
Participation des communes :	20%	2 540 €

Le Comité syndical approuve à l'unanimité ce projet et la demande de financement présentée ci-dessus.

Le président précise qu'il n'y a aucune obligation pour les communes d'acquiescer de tels panneaux d'information. Le Parc va lancer un marché à bons de commande et les communes resteront libres de d'en commander ou non. Ce budget dédié doit être vu comme une incitation, alors qu'il est important de faire évoluer les représentations sur l'usage des produits phyto et sur les modes de gestion écologique des abords des rivières.

#### **7. Indemnité de conseil au Trésorier de Chevreuse.**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, M. Jean-Marie Duhamel a remplacé Mme Catherine Albaret à la tête de la Trésorerie de Chevreuse. Afin que Monsieur Duhamel puisse percevoir cette indemnité de conseil, le Comité syndical en approuve le principe pour la durée de son mandat.

Le Comité syndical approuve l'attribution de cette indemnité de conseil à M. Duhamel, à la majorité de ses membres présents et représentés : 11 votes Pour, 0 vote contre, 2 abstentions (M. Mémain et M. Génot)

## **8. Modification du tableau des effectifs**

Le 31 janvier 2013, l'agent non titulaire chargé de la comptabilité et de la gestion de la paie a quitté le Parc naturel régional. Afin de le remplacer, une procédure de recrutement a été lancée. Cette procédure de recrutement s'est achevée sur le choix du recrutement de Mme Véronique Francolin, rédacteur territorial titulaire, actuellement employée par la Mairie de Choisel.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la transformation du poste de comptable non titulaire (catégorie B), en poste de Rédacteur territorial titulaire.

## **9. Convention « Ville-porte » avec la ville de Saint Arnoult en Yvelines.**

La ville de Saint Arnoult en Yvelines a sollicité la possibilité d'obtenir l'appellation « Ville-Porte » du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Les services de la ville et du Parc ont préparé une convention de partenariat à cette fin, pour poser les bases de la collaboration entre les deux collectivités.

Après avoir écouté la présentation par M. Poupart et M. Husson de la commune de Saint Arnoult en Yvelines et du partenariat avec le Parc, le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet de partenariat « Ville-Porte ».

### **Questions diverses :**

- Point d'information sur l'avancement de la préparation du congrès des parcs 2013. M. Guy Poupart, Président de la commission thématique Communication et Animation, a présenté le projet de jumelage qui, dans le cadre du congrès des Parcs 2013, lierait une commune du Parc et un Parc naturel régional de France. Une lettre a été adressée à chaque mairie, afin de les solliciter en ce sens et de leur demander de s'inscrire sur le site web du Parc, pour choisir le parc naturel régional qu'elle souhaite accueillir.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT                                   Auffargis
- M. DUCROCQ                               Bazoches-sur-Guyonne
- M. POUPART                               Bonnelles
- Mme LAWRENCE                           Boullay-les-Troux
- Mme GUILLERME                         Bullion
- M. BOUCHET                               CC des Etangs
- M. SCHOETTL                              CC du Pays de Limours
- M. CASSERT                               Cernay-la-Ville
- Mme VON EUW                             Chevreuse
- M. MONTEGUT                             Choisel
- M. BONNEAU                              Conseil Général de l'Essonne
- M. PLANCHENAU                         Conseil Général des Yvelines
- M. VANDEWALLE                         Conseil Général des Yvelines
- Mme BONZANI                             Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme VITRAC-POUZOLET                 Conseil régional d'Ile-de-France
- M. ARTORE                                 Courson-Monteloup
- Mme LEMONNIER                         Dampierre-en-Yvelines
- M. LESTIEN                               Forges-les-Bains
- Mme HOPIN                               Gambais
- M. STOUVER                               Grosrouvre
- M. LECLERCQ                              Janvry
- M. QUERARD                              La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND                              La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT                              Le Mesnil-Saint-Denis
- M. LESAGE                                Le Perray-en-Yvelines
- M. GUILBERT                              Les Essarts-le-Roi
- Mme TOUSSAINT-DU-WAST                Les Mesnuls
- M. ALISSE                                Lévis-Saint-Nom
- M. BESCO                                 Magny-les-Hameaux
- M. LEBAR                                 Mareil-le-Guyon
- M. COLOMBI                              Méré
- M. PELLETIER                             Milon-la-Chapelle
- Mme GUERLAIN                          Montfort-L'Amaury
- Mme GOSSARE                            Saint-Forget
- M. FIDELLE                               Senlisse
- Mme JOEUX                               Sonchamp
- M. AMOSSE                               Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. FEYT, Mme LECUYER, Mme HUOT-MARCHAND, M. DESSAUX, M. GENEVEE, M. ALLEIN, Mme GIOBELLINA, M. BENTEGEAT, Mme REVALIER, M. AUBLE, M. ARNAL, M. CHARRON, M. HUSSON.  
PNR : Mmes LE LAGADEC, MANOUVRIER, MONTET, BUREAU, MAUSSION, HOUGUET, RENARD, MM MARGAT, PAQUIER, HARDY, SANCH, STEPHAN.

Absents excusés :

- M. CARDINAUD CC Cœur d'Yvelines
- M. PANNETIER Châteaufort
- M. LERISSON Châteaufort
- M. BELLICAUD Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme ROBILLARD Conseil Général de l'Essonne
- M. FISCHER Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme PECRESSE Conseil régional d'Ile-de-France
- M. GOURLIN Galluis
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. BOURIOT Gif-sur-Yvette
- Mme ROQUELLE Jouars-Pontchartrain
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- Mme FUKS Poigny-la-Forêt
- M. GHIBAUDO Saint-Léger-en-Yvelines
- M. SAUTIERE Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. MENIEUX Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme ROBILLARD à M. BONNEAU
- Pouvoir de M. BOURNAT à M. SCHOETTL
- Pouvoir de Mme FUKS à M. POUPART